PhB 260929

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.
Date de la convocation, le 08 septembre 2026

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-Adjoint, Marie-Laure BLIN Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-Adjoint, Joël HAMELIN, Virginie LEGENDRE, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Hugo FRANCHET, Véronique KARABEDOW, Patrick DUBOS, Séverine NICOLAS, Corinne LEGENDRE, Eric CERDAN

Etaient absents :

Marjory PELLEGATA a donné pouvoir à Guillaume CHANTEPIE

Eric CERDAN est nommé secrétaire de séance.

1. Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2026

1	Photovoltaïque	Bilan
2	Zone Natura 2000 ouest de Mortagne	Délégué MLB ; Suppléant GCh
3	Rapport d'activité 2025 CdC	Présenté
4	Subvention coop. scolaire école St Hilaire	Votée (400 €)
5	Subvention d'une entreprise	Refusée
6	Soutien a 2 voyages scolaires	Votée (plafond 50 €)
7	Gestion de l'espace PLANCKEEL	VKa gestionnaire ; JGo régisseuse
8	TE 61 convention La Guimandière	Votée ; budget 2027
9	TRI hors foyer ; proposition d'équipements	1 poubelle au parking école
10	Arrêt réseau Orange cuivre	Début janvier 2030
11	Questions diverses	
	- Boite à livres	En Interne PDu ; JHa
	- Sono Espace Planckeel & Eglise	DMa achat pour SdF & prestataire Alencon pour Eglise

Procès-verbal VOTE à l'unanimité

2. Faits Marquants

Etat civil

- **Naissance**
- **Mariages**

GESLIN Eugénie & CHANDEBOIS Sébastien — 01 août 2026

- **Décès**

GOSSET Roger (78 ans) — SEES — 02 juillet 2026
GUERIN Marcel (91 ans)

Urbanisme

- **Permis de construire**

MOLAT Marylin — 15 la Grande Fontaine — Abri de jardin > 20m² (régul avant vente)

- **Permis de démolir**

LAINE Fabienne — 18 Les Gaillons — Démolition partielle d'un appentis

- **Déclarations de travaux**

DOGUET Laurent	14 La Minotière	Création cloture (arrachage haie)
LACROIX Annie	15 Ronel	Refection mur + pose barrière
MOLAT Marylin	15 la Grande Fontaine	Portail (régul avant vente)
LEGENDRE Lucie	21 Minotière	Ajout Velux
LONJON Antoine	4 Rivière	Amenagement combles, ajout velux

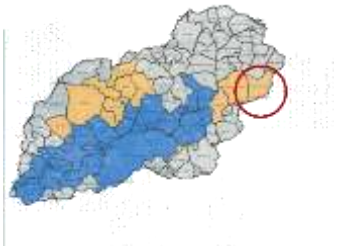
Divers

- Canicule
- Fête communale

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2026

A noter :

- Le chantier d'enfouissement des réseaux basse tension et télécom au Gouttiers commenceront le 1 octobre pour une période de 3 mois.
- La commune a été inclus dans le périmètre de prevention des risque d'inondation de la vallée de la Haute Sarthe
-



3. **Incivisme dépots déchets ménagers**
4.

Nom	Résidence	Date	Aire	Remarques
[redacted]	Le Rialin	01/07/26	St Sulpice	Identité fournie par gendarmerie
[redacted]	Tourouvre	11/07/26	Le Châtel	
[redacted]		14/07/26	St Sulpice	Caméra en panne
[redacted]		19/07/26	St Sulpice	Immatriculation non visible
[redacted]		24/07/26	St Sulpice	Piétons
[redacted]	Pays-Bas	03/08/26	Le Châtel	Logeur identifié, 2nd badge
[redacted]	St Sulpice	04/08/26	St Sulpice	
[redacted]	St Sulpice	25/08/26	St Sulpice	
[redacted]	Paris	31/08/26	St Sulpice	Containers pleins
[redacted]	Ste Céronne	01/09/26	St Sulpice	Containers pleins
[redacted]	Mortagne	01/09/26	St Sulpice	Containers pleins
[redacted]	Nully	01/09/26	St Sulpice	Containers pleins

Les noms des contrevenants est visible en réunion de conseil

Le bilan après 2 ans est le suivant :

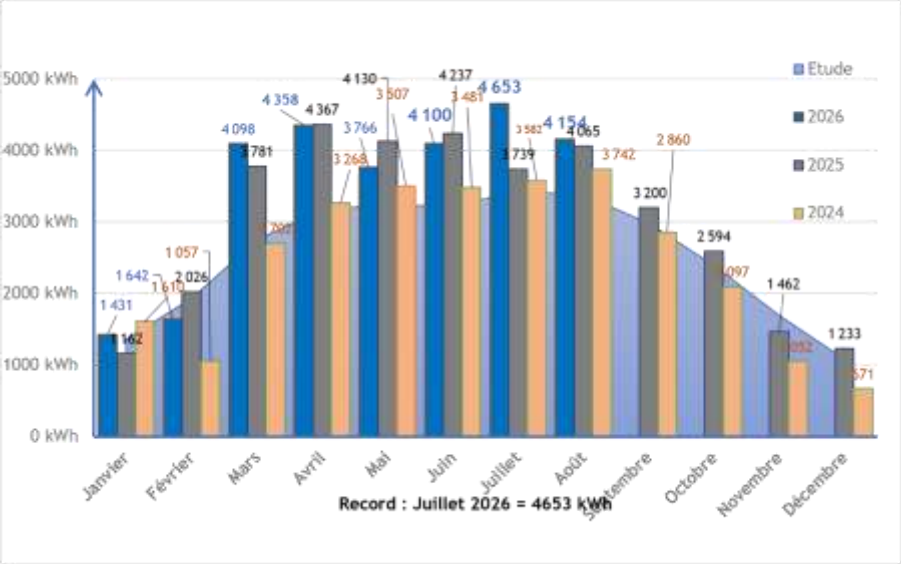
Statut	Nombre	C.A.
Soldées	22	2 970 €
Litige	11	1 485 €
Total	**33**	**4 455 €**

2 faits notables

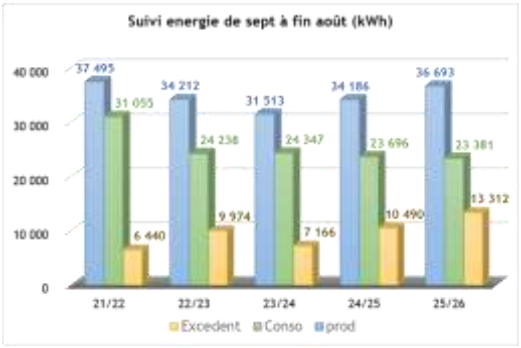
- Une infraction a été commise par un ressortissant hollandais en vacances Air B&B. le logeur nous a contacté. La contravention a été enlevée après preuve de la mise a disposition d'un badge supplémentaire dans le logement et d'une notice explicative en plusieurs langues
- Un paiement lié à une contravention de 2024 a été fait après relance de la trésorerie jusqu'à saisie sur salaire

5. **Production photovoltaïque**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2026



Nous avons battu le record de juillet 2022 (4539 kW) en juillet dernier. Après 6 années de fonctionnement nous ne décelons pas de perte de performances de l'installation



Sur année pleine (septembre à août) nous constatons une des plus fortes productions et une consommation pour les besoins communaux la plus faible. Notre excèdent correspond maintenant à un tiers de notre production.

6. Projets Energie solaire

3 projets sont en cours sur la commune

1) **Projet MELVAN ; St Sulpice**
 Ce projet en photovoltaïque (production d'électricité avec une valorisation agricole faible) est installé sur 5 hectares d'une ancienne carrière qui n'a jamais été remis en état agricole.
 Le projet est en cours de réalisation ; les premiers travaux devraient commencer d'ici la fin d'année

2) **Projet MELVAN ; Bellevue**
 Ce projet est une extension du projet ci-dessus sur le reste des parcelles de la carrière et ou le propriétaire exploitant constate une médiocre valeur agricole des surfaces.
 La société MELVAN souhaite s'appuyer sur un avis du conseil dans ces démarches avec les autorités de l'état.



3) **Projet NRJ-team ; la Jambe en l'air**
 La société NRJ-team projette un projet de 5 MW sur une surface de 17 hectares et agrivoltaïsme. C'est-à-dire avec la pose de panneaux photovoltaïque mais suffisamment espacés pour conserver la valorisation agricole des parcelles.
 2 représentants NRJ Team, présents au conseil, expose le projet. La société souhaite un avis favorable du conseil avant d'aller plus loin dans les démarches administratives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au projet d'extension du projet MELVAN vers les surfaces de l'ex-carrière aujourd'hui en valorisation agricole
- **CONFIRME** la faible valeur agronomique de ces terrains

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 septembre 2026

- **REPORTE** au prochain conseil le vote sur le soutien au projet NRJ-team, le temps pour les conseillers d'examiner les pièces techniques fournis par le porteur du projet

7. **Référent sécurité routière**

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture par courrier du 22 juin 2026 nous propose la nomination d'un référent sécurité routière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** M Denis MADELINE référent sécurité routière auprès des services de la préfecture

8. **Intégration dans le périmètre du parc du perche**

Monsieur le Maire informe le conseil de la publication au JO du 26 août 2026du décret du 24 août 2026 portant renouvellement du classement du Parc Naturel du Perche et de l'entrée de notre commune dans le périmètre du parc.

Dans ce cadre nous devons nommer un délégué & suppléant aux instances du parc

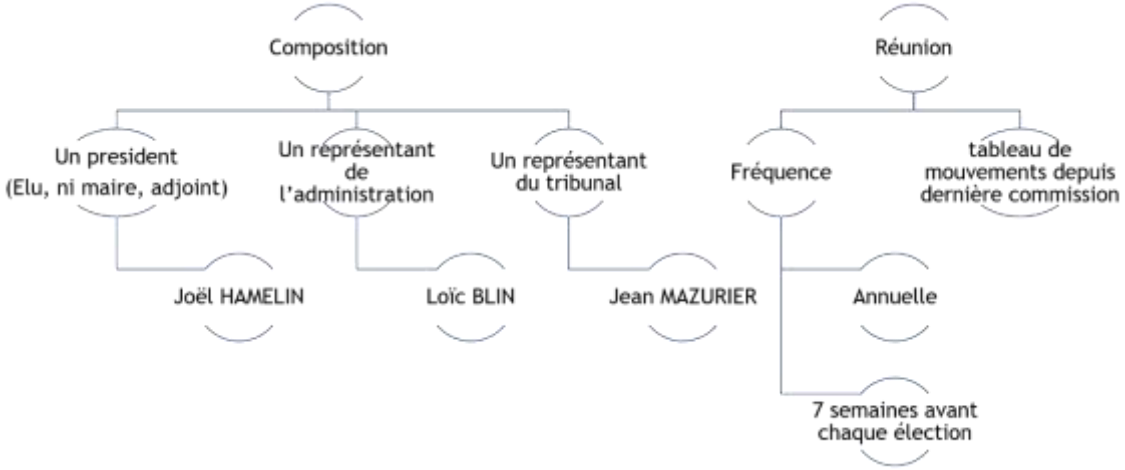
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** M Philippe BLUTEL comme délégué au Parc naturel du Perche
- **NOMME** Mme Sandrine LAFORÊT comme suppléante

9. **Commission de révision des listes électorales**



Cette gestion assuré par le maire se fait sous le contrôle d'une commission de révision des listes électorales



A chaque début de mandat la commission doit être renouvelé. Messieurs BLIN et MAZURIER ont accepté de reprendre leurs fonction. Nous devons nommer un nouveau président

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** M Joël HAMELIN président de la commission de révision des listes électorales

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2026

10. Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre des voyages scolaires d'enfants de la commune a été reçue en Mairie

Bénéficiaire	Etablissement	Voyage	Coût	Subvention
Martin BERNARD (Foyer de Mme Claire DESCHAMPS)	Collège Emile CHARTIER	LONDRES Mars 2026	345,00 €	34,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer la subvention à hauteur de 10% du coût du voyage (max 50 €) et pour un montant de 34,50 €.

11. Déplacement du radar pédagogique

Plusieurs administrés ont émis des doléances sur la vitesse excessive des véhicules sur la rue Stanislas Ratel.

Monsieur le Maire propose au conseil de déplacer notre radar pédagogique vers la rue Stanislas Ratel et d'en évaluer son effet dissuasif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déplacer le radar pédagogique vers la rue Stanislas Ratel

12. Facturation de frais au budegt annexe.

Le budget annexe est soumis aux règles commerciales du privé. Il est géré en hors taxes et soumis à l'impôt sur les sociétés. Il est donc important de facturer au budget annexe des frais de gestion

- Frais de fonctionnement (personnel, refacturations de frais d'assurances et intérêts d'emprunt)
- Frais d'investissement (remboursement de l'avance de 62 000 € fait pour l'installation)

Monsieur le maire propose les écritures comptables telles que ci-dessous

Fonct	P	T	708421 - Fact personnels aux bdgts annx & régies	1 200,00 €	Budget Photovoltaïque	Frais secretariat
	A	M	6211 - Personnels affectés a la collectivité de rattachement	-1 200,00 €	Budget principal	Frais Secrétariat
	P	T	708722 - Remboursement de frais par budget annexe	506,40 €	Budget Photovoltaïque	Assurances
	A	M	62871 - Divers remboursements de frais	-506,40 €	Budget principal	Assurances
	P	T	76238 - Rembours interets d'emprunts par d'autre tiers	187,75 €	Budget Photovoltaïque	100 k€ 2020
	A	M	661133 - Interets verses a l'etablissement de rattachement	-187,75 €	Budget principal	100 k€ 2020
Invest	P	T	27638 - Autres etablissements publics	1 500,00 €	Budget Photovoltaïque	Rbst avance 2021
	A	M	16871 - Autres dettes assimilées	-1 500,00 €	Budget principal	Rbst avance 2021

A ce jour, le budget annexe aura :

- Remboursé 50 000 € sur les 62 000 € avancé par la commune (dont 38 000 € de subventions obtenues pour le projet).
- Payé 10 204 € de frais de gestion à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les refacturations au budget annexe de frais du budget principale selon le tableau ci-dessus
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de passer les écritures comptables correspondantes

13. Maison d'assistances Maternelles (MAM)

Depuis 2 ans la commune soutient le projet porté par 2 assistantes maternelles d'implanter une MAM sur le territoire communale.

- Le conseil envisageait l'utilisation de la Maison 1 bis place Ronel (ex-salle des associations).

- Les porteuses d u projet avait fait une étude de besoin qui a été validé par La PMI (protection à l'enfance) en juin dernier. Des réserves, liés à l'évolution de la démographie, sont évoqués dans le courrier.
- Une visite sur site avec les services de l'état a été faite fin juillet d'où il ressort :
 - Non-conformité des locaux du bas (hauteur inf. à 2,15 m)
 - Difficulté d'intégrer 3 chambres toutes avec fenêtre vers l'extérieur)
 - Accessibilité du jardin pour les pompiers (confirmée début aout par les services du SDIS).

Pour ces raisons, le conseil demande à M le maire de mettre le projet en veille dans l'attente d'une éventuelle autre solution.

14. Projet village d'avenir, phase 1 (rénovation du clocher ; réalisation d'un parvis et voie d'accès devant l'église).

Le vote de ce soir fait suite à 2 réunions de commissions préparatoires.

- **Commission finances**
 A cette commission, après présentation des résultats a fin octobre et projection fin d'année, Mme Patricia OREART (Tresor Public) expose son analyse de notre situation financière.



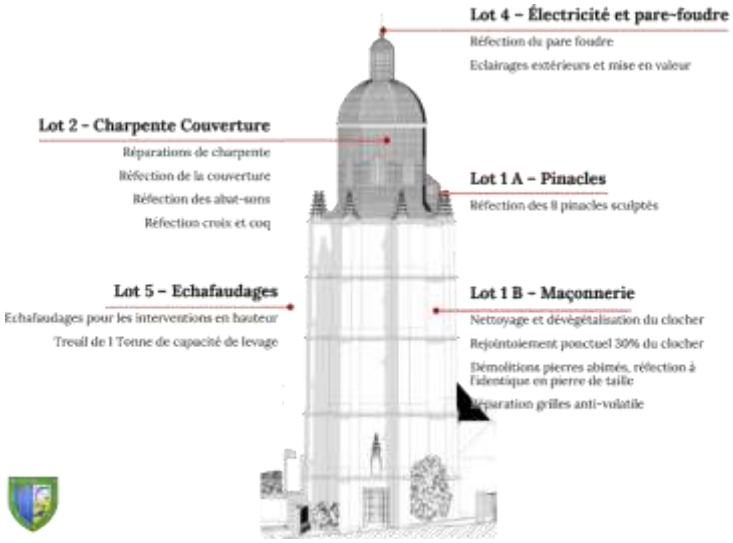


Il en ressort :
En conclusion selon les critères DGFIP notre capacité d'emprunt se situe a 450 000 € en gardant nos indicateurs au vert.

- **Commission village d'avenir**
 Le cabinet Architriad présente les résultats des 2 appels d'offre fait dans le cadre du projet village d'avenir phase 1
 Monsieur le Maire expose les résultats des dossiers de demande de subventions

 - *Rénovation du clocher d'église*

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2026



Pour réduire l'investissement le cabinet a étudié une variante sans les pinacles (lot 1A) et les éclairages extérieurs.
Il en ressort que les travaux complets conduisent à un emprunt de 500 k€ supérieur au maximum conseillé par la trésorerie.
L'alternative sans pinacles pourrait se faire avec un emprunt abaissé à 370 K€

Poste	Appel d'offre	Alternative
Dépenses		
Travaux	560 000 €	445 000 €
Maitrise d'œuvre	45 000 €	35 000 €
Total	605 000 €	480 000 €
Recettes		
Subventions	10 000 €	10 000 €
Autofinancement	100 000 €	100 000 €
Emprunt	**500 000 €**	**370 000 €**

- *Parvis d'église*



Poste	Appel d'offre	Alternative
Dépenses		
Travaux	300 000 €	190 000 €
Maitrise d'œuvre	25 000 €	15 000 €
Total	325 000 €	205 000 €
Recettes		
Subventions	100 000 €	70 000 €
Autofinancement	225 000 €	135 000 €

Le projet consiste à la réalisation d'un parvis devant l'église avec déplacement de la limite du cimetière. Pareillement au lot clocher, une alternative avec uniquement le paris et la voie d'accès le long du cimetière sud a été étudiée.

Compte tenu de la logique de priorisation du clocher, malgré les subventions accordées, la commission propose de déclarer l'appel d'offre infructueux

Le conseil sur la base de ces résultats engage la discussion,

- Pour le lot « parvis », le conseil retient l'avis de la commission
- Pour le lot « clocher »

PhB 260929

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2026

Sur une interrogation sur l'état du clocher Monsieur le Maire relate l'avis des entreprise et de l'architecte, à savoir que « ***le clocher est en mauvais état, des travaux sont nécessaires mais il n'y a pas péril*** ».
Monsieur le Maire sur l'impossibilité de la réalisation complète de la rénovation.
Pour l'alternative sans pinacles, 3 positions se dégagent

- Opposition compte tenu des coûts et d'une situation financière tendu dans un avenir incertain
- Attendre que notre situation financière permette la réalisation complète dans quelques années.
- Réalisation certes incomplète mais encore possible devant un avenir incertain.

Monsieur le maire met au vote les points suivants



POUR
- Déclarer marché Parvis infructueux
- Demander confirmation des prix dans un marché sans pinacles ni electricité
- Interroger les banques pour avoir des propostions d'emprunt

CONTRE
- Déclarer les marchés Parvis & clocher infructueux

Après vote à main levée :

- **CONTRE :** 2 voix
- **POUR :** 8 voix
- **Abstention :** 5 voix

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00. Le prochain conseil est fixé le mercredi 21 Octobre à 19h30